

Nombre de membres		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	17

Date de la convocation
7 mars 2014

Date d'affichage
7 mars 2014

Le 14 mars 2014 à 10 h 30, le comité syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Secrétaire du syndicat mixte, M. Jean-Pierre SALERS, du fait de l'empêchement du Président et conformément aux dispositions de l'article 10-3 des statuts.

PRESENTS : 17 – Mme Marie-Pierre CUSINATO, MM. Georges BARTHE, Alain BROSETA, Serge CARDONNE, Henri CORMIER, Francis DAGUZAN, Guy DARRIEUX, Pierre DUFFAUT, Francis DUFRECHOU, Gérard FAUQUE, Léo FAURE, Robert FRAIRET, Bernard GENDRE, Gérard PAUL, Claude SAINRAPT, Jean-Pierre SALERS et Alain TOURNE.

M. Bernard GENDRE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Délégation d'attributions du Comité syndical au Président du syndicat mixte pour les marchés inférieurs à 207 000 euros HT.


Dans l'objectif de faciliter la gestion quotidienne du syndicat mixte pour la préparation, la passation, l'exécution et le suivi de ses contrats avec des tiers,

Le comité syndical décide, à l'unanimité :

- de donner délégation permanente au Président pour prendre toute décision concernant la préparation et la passation de l'ensemble des marchés et accords-cadres d'un montant égal ou inférieur à 207 000 € HT, ainsi que toute décision relative à leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

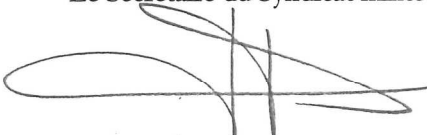
Le Président rendra compte au Comité syndical des décisions qu'il aura prises en vertu de cette délégation.

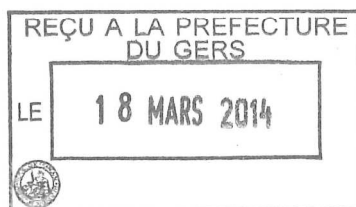
N° de la délibération
CS-201403140001

Acte rendu exécutoire après publication et transmission en préfecture le
44/03/2014 Pour le Président, empêché, Le Secrétaire du Syndicat Mixte,  Jean-Pierre SALERS

Fait à Auch, le 14 mars 2014

Pour le Président, empêché,
Le Secrétaire du Syndicat mixte


Jean-Pierre SALERS.



Nombre de membres		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	19

Date de la convocation
7 mars 2014

Date d'affichage
7 mars 2014

Le 14 mars 2014 à 10 h 30, le comité syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Secrétaire du syndicat mixte, M. Jean-Pierre SALERS, du fait de l'empêchement du Président et conformément aux dispositions de l'article 10-3 des statuts.

PRESENTS : 19 – – Mme Marie-Pierre CUSINATO, MM. Georges BARTHE, Alain BROSETA, Serge CARDONNE, Henri CORMIER, Francis DAGUZAN, Guy DARRIEUX, Pierre DUFFAUT, Francis DUFRECHOU, Gérard FAUQUE, Léo FAURE, Robert FRAIRET, Bernard GENDRE, Pierre GUICHANNE, Guy MANTOVANI, Gérard PAUL, Claude SAINRAPT, Jean-Pierre SALERS et Alain TOURNE.

M. Bernard GENDRE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Constitution de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation des Services Publics.

M. le Président rappelle à l'Assemblée l'obligation de constituer une Commission d'Appel d'Offres et une Commission de Délégation des Services publics dans le cadre des procédures soumises à l'intervention de ces instances et notamment en vue du lancement prochain des contrats relatifs à la desserte Wifi et aux infrastructures de montée en débit.

Après avoir rappelé les conditions de désignation de leurs membres ainsi que leurs missions, il fait ensuite appel à candidatures pour la désignation des membres de chacune de ces commissions.

N° de la délibération
CS-201403140002

1) La Commission d'Appel d'Offres

Une seule liste a été déposée, complète et comportant les noms suivants :

- | | |
|--------------------------|-----------------------|
| 1 - M Jean Pierre SALERS | 6 - M Gérard PAUL |
| 2 - M Gérard FAUQUE | 7 - M Francis DAGUZAN |
| 3 - M Xavier BALLENGHIEN | 8 - M Guy DARRIEUX |
| 4 - M Pierre GUICHANNE | 9 - M Claude SAINRAPT |
| 5 - M Guy MANTOVANI | 10 - M Alain TOURNE |

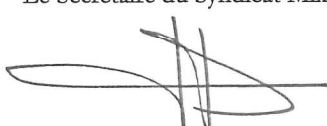
Prenant acte de ce consensus, le comité syndical forme la Commission d'Appel d'Offres du syndicat mixte dans l'ordre de présentation de la liste et déclare la prise d'effet immédiate des nominations correspondantes ainsi qu'il suit :

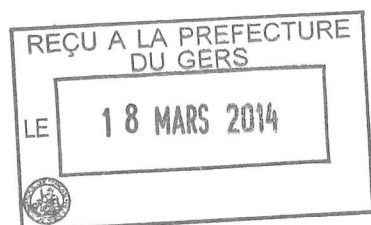
Membres titulaires

M Jean Pierre SALERS
M Gérard FAUQUE
M Xavier BALLENGHIEN
M Pierre GUICHANNE
M Guy MANTOVANI

Membres suppléants

M Gérard PAUL
M Francis DAGUZAN
M Guy DARRIEUX
M Claude SAINRAPT
M Alain TOURNE

Acte rendu exécutoire après publication et transmission en préfecture le
14/03/2014
Pour le Président, empêché, Le Secrétaire du Syndicat Mixte,

Jean-Pierre SALERS



2) La Commission de Délégation des Services Publics

Une seule liste a été déposée, complète et comportant les noms suivants :

N° de la délibération
CS-201403140002 Page 2

- | | |
|--------------------------|------------------------|
| 1 - M Jean Pierre SALERS | 6 - M Gérard PAUL |
| 2 - M Francis DAGUZAN | 7 - M Gérard FAUQUE |
| 3 - M Xavier BALLENGHIEN | 8 - M Guy DARRIEUX |
| 4 - M Claude SAINRAPT | 9 - M Pierre GUICHANNE |
| 5 - M Alain TOURNE | 10 - M Guy MANTOVANI |

Prenant acte de ce consensus, le comité syndical forme la Commission de Délégation des Services Publics du syndicat mixte dans l'ordre de présentation de la liste et déclare la prise d'effet immédiate des nominations correspondantes ainsi qu'il suit :

Membres titulaires

M Jean Pierre SALERS
M Francis DAGUZAN
M Xavier BALLENGHIEN
M Claude SAINRAPT
M Alain TOURNE

Membres suppléants

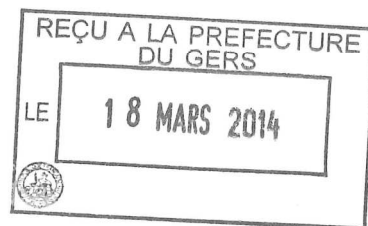
M Gérard PAUL
M Gérard FAUQUE
M Guy DARRIEUX
M Pierre GUICHANNE
M Guy MANTOVANI

Fait à Auch, le 14 mars 2014

Pour le Président, empêché,
Le Secrétaire du Syndicat mixte



Jean-Pierre SALERS



Nombre de membres		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	19

Date de la convocation
7 mars 2014

Date d'affichage
7 mars 2014

Le 14 mars 2014 à 10 h 30, le comité syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Secrétaire du syndicat mixte, M. Jean-Pierre SALERS, du fait de l'empêchement du Président et conformément aux dispositions de l'article 10-3 des statuts.

PRESENTS : 19 – – Mme Marie-Pierre CUSINATO, MM. Georges BARTHE, Alain BROSETA, Serge CARDONNE, Henri CORMIER, Francis DAGUZAN, Guy DARRIEUX, Pierre DUFFAUT, Francis DUFRECHOU, Gérard FAUQUE, Léo FAURE, Robert FRAIRET, Bernard GENDRE, Pierre GUICHANNE, Guy MANTOVANI, Gérard PAUL, Claude SAINRAPT, Jean-Pierre SALERS et Alain TOURNE.

M. Bernard GENDRE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Etablissement d'une convention de mise à disposition de biens et services du Conseil Général au profit du Syndicat mixte.


M. le Président rapporte à l'Assemblée la proposition du Conseil général de faciliter le fonctionnement du syndicat mixte en mettant à sa disposition des locaux, des biens et des services.

Il fait ensuite lecture du projet de convention définissant les modalités de cette mise à disposition, ainsi que les conditions financières s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide :


- d'approuver le projet de convention avec le Conseil Général tel que joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer la convention au nom du Syndicat Mixte ;
- de prévoir l'inscription des crédits nécessaires au budget.

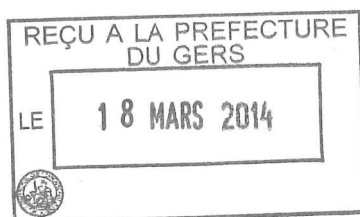
N° de la délibération
CS-201403140003

Acte rendu exécutoire après publication et transmission en préfecture le
14/03/2014
Pour le Président, empêché, Le Secrétaire du Syndicat Mixte,

Jean-Pierre SALERS

Fait à Auch, le 14 mars 2014

Pour le Président, empêché,
Le Secrétaire du Syndicat mixte


Jean-Pierre SALERS




Nombre de membres		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	19

Date de la convocation
7 mars 2014

Date d'affichage
7 mars 2014

N° de la délibération
CS-201403140004

Acte rendu exécutoire après publication et transmission en préfecture le
14 / 03 / 2014
Pour le Président, empêché, Le Secrétaire du Syndicat Mixte,

Jean-Pierre SALERS

Le 14 mars 2014 à 10 h 30, le comité syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Secrétaire du syndicat mixte, M. Jean-Pierre SALERS, du fait de l'empêchement du Président et conformément aux dispositions de l'article 10-3 des statuts.

PRESENTS : 19 – – Mme Marie-Pierre CUSINATO, MM. Georges BARTHE, Alain BROSETA, Serge CARDONNE, Henri CORMIER, Francis DAGUZAN, Guy DARRIEUX, Pierre DUFFAUT, Francis DUFRECHOU, Gérard FAUQUE, Léo FAURE, Robert FRAIRET, Bernard GENDRE, Pierre GUICHANNE, Guy MANTOVANI, Gérard PAUL, Claude SAINRAPT, Jean-Pierre SALERS et Alain TOURNE.

M. Bernard GENDRE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Actualisation du régime indemnitaire des agents du Syndicat mixte.


M. le Président rappelle à l'Assemblée la teneur du régime indemnitaire actuel des agents du syndicat mixte, ainsi que la nécessité d'assouplir ce dernier afin de mieux tenir compte des recrutements en cours.

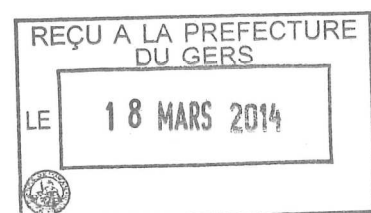
Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le nouveau régime indemnitaire pour les agents de catégorie A de la filière administrative tel que décrit en annexe, qui se substituera de ce fait à celui précédemment en vigueur ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents ou actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Auch, le 14 mars 2014

Pour le Président, empêché,
Le Secrétaire du Syndicat mixte


Jean-Pierre SALERS



Nombre de membres		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

Date de la convocation
7 mars 2014

Date d'affichage
7 mars 2014

Le 14 mars 2014 à 10 h 30, le comité syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Secrétaire du syndicat mixte, M. Jean-Pierre SALERS, du fait de l'empêchement du Président et conformément aux dispositions de l'article 10-3 des statuts.

PRESENTS : 20 -- Mme Marie-Pierre CUSINATO, MM. Xavier BALLENGHIEN, Georges BARTHE, Alain BROSETA, Serge CARDONNE, Henri CORMIER, Francis DAGUZAN, Guy DARRIEUX, Pierre DUFFAUT, Francis DUFRECHOU, Gérard FAUQUE, Léo FAURE, Robert FRAIRET, Bernard GENDRE, Pierre GUICHANNE, Guy MANTOVANI, Gérard PAUL, Claude SAINRAPT, Jean-Pierre SALERS et Alain TOURNE.

M. Bernard GENDRE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Délibération de principe sur la mise en œuvre d'une délégation de service public pour la desserte Wifi sur le périmètre du syndicat mixte.


M. le Président rappelle à l'Assemblée les dispositions législatives et réglementaires prévoyant l'intervention d'une délibération de principe pour lancer une procédure de délégation de service public.

Il évoque ensuite l'intention du syndicat mixte, après réalisation des travaux pouvant être nécessaires pour assurer la montée en débit sur les réseaux Wifi, d'assurer l'exploitation de ces derniers ainsi que leur commercialisation auprès des opérateurs de services par le biais d'une délégation de service public en mode affermage.

N° de la délibération
CS-201403140005


Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

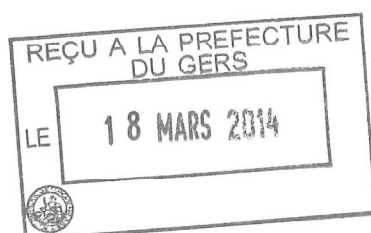
- d'approuver le principe de la délégation de service public pour l'exploitation et la commercialisation des réseaux Wifi.
- de confier au Président le soin de diligenter la procédure prévue aux articles L. 1411-5 et suivants du code général des collectivités territoriales et d'accomplir toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après publication et transmission en préfecture le
14 03 2014
Pour le Président, empêché, Le Secrétaire du Syndicat Mixte,

Jean-Pierre SALERS

Fait à Auch, le 14 mars 2014

Pour le Président, empêché,
Le Secrétaire du Syndicat mixte


Jean-Pierre SALERS



Nombre de membres		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

Date de la convocation
7 mars 2014

Date d'affichage
7 mars 2014

Le 14 mars 2014 à 10 h 30, le comité syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Secrétaire du syndicat mixte, M. Jean-Pierre SALERS, du fait de l'empêchement du Président et conformément aux dispositions de l'article 10-3 des statuts.

PRESENTS : 20 – – Mme Marie-Pierre CUSINATO, MM. Xavier BALLENGHIEN, Georges BARTHE, Alain BROSETA, Serge CARDONNE, Henri CORMIER, Francis DAGUZAN, Guy DARRIEUX, Pierre DUFFAUT, Francis DUFRECHOU, Gérard FAUQUE, Léo FAURE, Robert FRAIRET, Bernard GENDRE, Pierre GUICHANNE, Guy MANTOVANI, Gérard PAUL, Claude SAINRAPT, Jean-Pierre SALERS et Alain TOURNE.

M. Bernard GENDRE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Etablissement d'une Convention de partenariat avec ERDF.


M. le Président rappelle à l'Assemblée la volonté du syndicat de favoriser la cohérence des initiatives publiques en matière d'aménagement numérique ainsi que leur bonne articulation avec l'investissement privé.

Il fait ensuite lecture du projet de convention de partenariat avec ERDF définissant les modalités techniques, juridiques et financières pour la pose par ce dernier d'ouvrages de télécommunications pour le compte de Gers Numérique, en vue du tirage ultérieur de réseaux fibres optiques.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

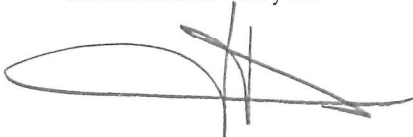
N° de la délibération
CS-201403140006

- d'approuver le projet de convention avec ERDF tel que joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer celui-ci au nom du Syndicat Mixte, et d'engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Acte rendu exécutoire après publication et transmission en préfecture le
14/03/2014
Pour le Président, empêché, Le Secrétaire du Syndicat Mixte,

Jean-Pierre SALERS

Fait à Auch, le 14 mars 2014

Pour le Président, empêché,
Le Secrétaire du Syndicat mixte


Jean-Pierre SALERS

